

**DEPLACEMENT DE M. MANUEL VALLS
PREMIER MINISTRE A BREST LE 18 DECEMBRE 2014**

**Intervention de M. Patrick STRZODA
Préfet de la région de Bretagne
à Océanopolis**

**POINT D'ETAPE DU PACTE D'AVENIR
POUR LA BRETAGNE
1 AN APRES SA SIGNATURE**

A la fin de l'année 2013, la Bretagne a connu une crise sans précédent.

Atteinte par le dossier de l'écotaxe, cette crise était surtout alimentée par une succession de fermetures d'entreprises et de restructurations qui ont affecté des secteurs d'activité à l'origine de la prospérité bretonne : l'agroalimentaire, les technologies d'information et de communication, l'automobile.

Pour rétablir l'ordre et restaurer la confiance entre la Bretagne et l'Etat, le gouvernement a proposé à la région de se mobiliser autour d'un pacte d'avenir.

Elaboré en 6 semaines dans le cadre d'une démarche participative, le pacte d'avenir pour la Bretagne a été signé le 13 décembre 2013 par le Premier ministre et le président du Conseil régional.

Dans un premier temps, il a permis :

- de contribuer au rétablissement de la tranquillité publique ;
- de re-légitimer les responsables politiques, économiques et sociaux qui avaient été contestés par le mouvement des Bonnets rouges.

L'objectif du pacte est de mobiliser l'Etat, les collectivités et les responsables économiques et sociaux de Bretagne autour de 3 priorités :

1. apporter immédiatement des réponses aux situations d'urgence rencontrées par les personnes et les entreprises des bassins d'emploi frappés par des restructurations économiques importantes ;
2. favoriser une nouvelle dynamique de développement pour l'agriculture et l'agroalimentaire, premier secteur économique de la Bretagne ;
3. renforcer la compétitivité économique, territoriale et culturelle de la Bretagne à travers des réponses structurelles et des investissements apportés notamment dans le cadre du contrat de plan Etat – Région pour 2015 – 2020.

Un an après la signature du pacte d'avenir pour la Bretagne, des avancées concrètes ont été faites dans de nombreux domaines.

Sur le plan financier, les engagements ont été tenus au-delà de ce qui était prévu :

320 M€ en autorisations d'engagement étaient prévus en 2014

347 M€ ont été engagés, soit 27 M€ de plus que le prévisionnel (+ 8%).

Dans une période de fortes contraintes budgétaires, le pacte a permis :

- d'obtenir les crédits inscrits dans les programmations de l'Etat (il n'y a pas eu de gel) ;
- d'obtenir des crédits supplémentaires qui ont servi à soutenir l'activité économique dans divers secteurs :
 - production de logements sociaux ;
 - rénovation énergétique ;
 - restauration du patrimoine.

La répartition détaillée des crédits de l'année 2014 figure dans **l'annexe n°1**.

PREMIER PILIER DU PACTE MESURES D'URGENCE – DIALOGUE SOCIAL
--

I. Les mesures d'urgence en faveur des personnes frappées par une crise économique importante

a. Le Pacte d'avenir a permis de faire bénéficier les salariés licenciés de GAD LAMPAUL de mesures d'accompagnement particulières

- Accompagnement social de proximité ;
- Accompagnement professionnel prolongé sur 15 mois ;
- Mesures spécifiques pour assurer le reclassement :

A ce jour, sur les 762 personnes de GAD LAMPAUL concernées par ce dispositif, 461 ont retrouvé une activité durable et identifiée, soit 61%¹.

b. Ces dispositifs d'accompagnement sont étendus :

- au bassin d'emploi de GUERLESQUIN pour les 130 salariés licenciés de TILLY-SABCO
- au bassin d'emploi de JOSSELIN pour les 320 salariés licenciés de GAD 2.

II. Les plates-formes d'appui aux mutations économiques

1. Dans le Finistère, ces plates-formes regroupent les partenaires économiques et sociaux, l'Etat et les collectivités à l'échelle des bassins d'emploi de MORLAIX, BREST, CENTRE OUEST BRETAGNE et CORNOUAILLE.

Leur vocation est :

- d'anticiper les mutations économiques susceptibles d'affecter le bassin d'emploi ;
- d'engager des démarches de sécurisation des parcours professionnels en intégrant mieux la formation pour faciliter la transition entre les secteurs d'activités présents sur le bassin d'emploi ;
- de prospecter des projets de développement pour assurer le rebond des territoires.

2. Dans le cadre de la conférence sociale, ces plates-formes d'appui aux mutations économiques vont être étendues à d'autres bassins d'emploi en 2015 :

- le bassin de SAINT BRIEUC/LAMBALLE ;
- le bassin de FOUGERES/VITRE ;
- le bassin de LORIENT.

¹ Sur les 762 personnes accompagnées par les cabinets ALTEDIA et ADVENTIA, 461 ont une solution identifiée, soit 61% : 116 CDI // 81 CDD > 6 mois // 4 reprises d'entreprise // 5 créations d'activité // 39 fin de carrière // 17 situations personnelles choisies // 86 formations qualifiantes // 1 VAE // 7 formations > 300 h // 105 CDD < 6 mois.

En recherche active d'emploi ou en situation d'élaboration de projet, il reste 301 personnes, soit 39%.

3. La conférence sociale qui a été mise en place dans le cadre du pacte d'avenir a permis de donner une nouvelle dynamique au dialogue social :

Les partenaires sociaux se sont engagés dans cette démarche avec la volonté d'utiliser le dialogue social pour accompagner les mutations économiques et pour préserver l'emploi.

La conférence sociale s'est fixée un agenda social qui se décline dans 6 groupes de travail qui se réunissent régulièrement.

Plusieurs initiatives ont déjà été prises :

- a) Dans les IAA, qui emploient plus de 80 000 salariés en Bretagne, un diagnostic partagé des mutations à l'œuvre dans ce secteur a déjà permis :
 - d'adapter certaines formations aux évolutions, à l'œuvre ou à venir ;
 - de diffuser les bonnes pratiques du dialogue social dans toutes les entreprises du secteur, notamment les plus petites ;
 - de mieux traiter les questions de santé au travail.

- b) La conférence sociale supervise les démarches territoriales pour la sécurisation des parcours professionnels dans les bassins d'emploi du Finistère, de Saint Briec – Lamballe, de Fougères – Vitré et de Lorient.

DEUXIEME PILIER : LE PLAN AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Ce plan a pour objectif d'apporter des réponses concrètes à ce qui a constitué l'élément déclencheur de la crise bretonne.

Il a été élaboré dans des délais brefs par l'Etat, la Région et l'ensemble des représentants des secteurs agricole et agroalimentaire.

Les financements publics sont prévus et s'élèvent à plus d'1 milliard d'euros :

- 580 M€ de subventions de l'Etat, de la Région et de l'Europe ;
- 420 M€ de prêts de BPI France.

Ces crédits publics permettront de mobiliser des investissements privés. Au total, le plan agri/agro mobilisera 2 milliards d'euros sur les 6 prochaines années pour :

1) **Soutenir l'investissement :**

- 181 M€ pour la modernisation des bâtiments agricoles ;
- 60 M€ pour les investissements dans les entreprises des IAA ;
- 20/30 unités de méthanisation par an.

2) **Soutenir l'innovation et la recherche** au sein de la filière alimentaire bretonne : 28 M€ ;

3) **Soutenir l'exportation** en améliorant l'adéquation entre les produits et les marchés ;

4) **Améliorer la formation** des salariés des IAA et aider **l'installation des jeunes agriculteurs** : 91 M€.

Le plan agri/agro est aujourd'hui opérationnel.

Pour soutenir sa mise en œuvre :

- la BPI a déjà financé 215 entreprises agro-alimentaires pour un montant de 52 M€, ce qui a généré 90 M€ d'investissements ;
- la Région a accordé 60 M€ d'aides sur fonds régionaux, ce qui a généré 350 M€ d'investissements.

TROISIEME PILIER : LES MESURES EN FAVEUR DE LA COMPETITIVITE ECONOMIQUE ET TERRITORIALE DE LA BRETAGNE

1. Le pacte d'avenir a pris en compte l'enjeu de l'accessibilité de la Bretagne

Le caractère périphérique et péninsulaire de la Bretagne est une réalité déterminante qui justifie l'engagement historique des pouvoirs publics pour améliorer son raccordement à l'espace européen.

Ainsi, en 2014 :

- a) Le débat public sur le projet de liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNO BPL) a été lancé, dans le respect du calendrier prévisionnel et dans l'objectif de mettre Brest et Quimper à 3h de Paris.
- b) Pour la RN 164, les études et les travaux se sont poursuivis conformément aux calendriers prévisionnels.
Des crédits supplémentaires ont même été dégagés pour accélérer le chantier de Saint-Méen-le-Grand (3,8 M€).
La mise à 2*2 voies de la RN 164 se poursuivra de manière prioritaire dans le prochain CPER, car cet axe constitue un enjeu majeur pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne, lieu d'implantation de nombreuses industries agroalimentaires.
- c) En matière d'accessibilité numérique, le pacte a réaffirmé l'ambition bretonne autour du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Cela s'est traduit par un engagement de l'Etat porté à 152 M€ au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN), garantissant ainsi la mise en œuvre du plan de financement prévisionnel.

2. Le pacte d'avenir a pris en compte l'exigence de simplification qui s'était manifestée au moment de la crise bretonne

De nombreuses démarches de simplification ont été initiées en 2014.

DANS L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE

- a) **Dès le 1^{er} janvier 2014, le régime de l'enregistrement** pour les élevages porcins entre 450 et 2000 animaux équivalents est entré en vigueur.
A ce jour, 70 projets ont déjà été instruits dans le cadre de cette nouvelle procédure qui permet :
 - de réduire les délais d'instruction à 5 mois contre 12 mois préalablement ;
 - de remplacer l'enquête publique par une consultation dématérialisée ;
 - tout en maintenant le même degré d'exigence de protection de l'environnement.
- b) **Dans le cadre du 5^{ème} programme d'actions directive nitrate**, le préfet de région a pris un arrêté le 14/03/2014 qui met fin au dispositif des zones d'excédent structurels (ZES) en contrepartie de l'engagement des organisations professionnelles agricoles à déclarer les flux de produits azotés, organiques et minéraux, par exploitation.

c) L'encadrement réglementaire des bassins versants en contentieux est en voie d'allègement :

9 bassins versants bretons, qui ne respectaient pas le seuil réglementaire de potabilité pour les nitrates (50 mg/l) ont fait l'objet de mesures restrictives en ce qui concerne l'élevage.

5 de ces bassins ont retrouvé des concentrations en nitrates conformes.

Le gouvernement a saisi la Commission européenne le 23 juin 2014 pour négocier la sortie du dispositif réglementaire BVC pour ces 5 bassins, tout en maintenant la vigilance.

Une réponse est attendue au premier trimestre 2015.

d) Le pacte d'avenir a aussi fixé pour objectif la simplification des procédures de mise à jour des plans d'épandage :

Pour y donner suite, la DREAL Bretagne travaille sur la constitution d'un système d'information géographique qui dispenserait l'ensemble des exploitants ICPE élevage des études préalables de périmètres d'épandage, dont les coûts vont de 3 000 à 7 000 euros.

e) Le ministre de l'agriculture a confié au préfet de région une mission pour améliorer le déroulement et l'efficacité des contrôles en agriculture.

En 2013, 12 000 contrôles ont été réalisés pour environ 34 000 exploitations comptabilisées dans la région.

Compte tenu de l'accroissement des tensions observé à l'occasion de ces contrôles (plus de 70 incidents depuis le début de l'année), une réflexion est engagée depuis 2 mois, entre la profession agricole et les responsables des services de contrôle, pour faire des propositions d'amélioration au ministre de l'agriculture dès le début de l'année 2015.

D'AUTRES SECTEURS D'ACTIVITE QUE L'AGRICULTURE SONT CONCERNES PAR DES MESURES DE SIMPLIFICATION

f) L'autorisation unique :

Depuis le 1^{er} juin 2014, l'autorisation unique fusionne 5 procédures pour les projets éoliens terrestres et de méthaniseurs soumis à autorisation ICPE. Elle permet :

- de réduire les délais d'instruction : objectif de 10 à 12 mois ;
- d'accroître la sécurité juridique en autorisant le projet en un seul acte par une seule personne, le préfet de département ;
- de disposer d'un interlocuteur unique pour l'ensemble de son projet.

A ce jour 4 demandes d'autorisations uniques ont été déposées sous forme dématérialisée. Ces demandes concernent 3 projets éoliens et un projet de méthanisation. 4 autres demandes devraient être déposées dans les prochaines semaines.

g) Le certificat de projet :

Depuis le 1^{er} septembre 2014, le certificat de projet constitue un engagement de l'Etat sur la liste des autorisations requises ainsi que sur les délais de délivrance. Il « cristallise » la réglementation applicable pendant 18 mois. Il peut être sollicité pour tous les projets soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la législation sur les installations classées, hors activités d'élevage.

La première demande concernant un projet éolien vient d'être déposée en Côtes d'Armor. Une autre demande est attendue pour un projet éolien en Ille-et-Vilaine.

h) Le pacte d'avenir a prévu la création d'une conférence régionale de la modernisation publique :

Elle a été installée le 21 mai 2014 en présence de M. Thierry MANDON.

Elle anime plusieurs groupes de travail associant l'Etat, la région et des responsables socio-professionnels qui étudient des mesures de simplification dans les secteurs :

- de la construction et du bâtiment ;
- de la pêche ;
- de l'apprentissage.

La conférence se réunira à nouveau au début de 2015 pour rendre compte de l'avancement de ses travaux.

3. Dans le pacte figure également l'engagement de reconnaître certaines spécificités bretonnes

Il ne s'agit pas de faire de la Bretagne un territoire d'exception, mais plutôt un territoire d'expérimentation.

C'est ainsi que plusieurs dossiers ont connu des avancées plus ou moins significatives.

- La signature d'une convention spécifique en **matière culturelle**, le 5 décembre, actant la mise en place d'un conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (CCCB) ainsi que la délégation de gestion de l'Etat à la Région sur les crédits déconcentrés dans les domaines du livre et du cinéma ;
- La négociation en cours d'une nouvelle convention spécifique **sur les langues de Bretagne** qui devrait aboutir début 2015 ;
- L'organisation de la compétence pour la **gestion du grand cycle de l'eau** avec la mise en place de la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) le 8 décembre.

*

**

Un an après sa signature, le pacte d'avenir a créé les conditions du rebond dans une région qui a encaissé des coups durs.

Il a mobilisé de nombreux acteurs politiques, économiques, sociaux et associatifs qui, fidèles à l'histoire de la Bretagne, ont décidé de faire face aux éléments plutôt que de baisser les bras.

Cette volonté va se concrétiser dans le prochain contrat de plan qui va traduire les engagements du pacte d'avenir.

1) Le contrat de plan Etat-Région (2015-2020) va mobiliser plus d'1 milliard d'euros de l'Etat, de la Région et d'autres collectivités (annexe n°2) :

- pour améliorer l'accessibilité de la Bretagne et développer la mobilité multimodale ;
- pour conforter l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- pour accélérer la transition écologique et énergétique ;
- pour accélérer le développement de la société numérique ;
- pour conforter le développement de tous les territoires (métropoles, agglomérations, villes moyennes, centres bourgs, territoires ruraux, insulaires,...)

- Avec une priorité transversale : l'emploi.
- 2) A ces crédits contractualisés sur 6 ans vont s'ajouter, sur la même période :**
- a. 1 milliard de crédits de l'Etat et de BPI France dans le cadre de programmes nationaux d'investissement et du plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire :
- 630 millions d'euros de crédits d'Etat pour soutenir des investissements publics dans le cadre de programmes spécifiques :
 - PIA : Bretagne Très Haut Débit (152 M€) ;
 - Ville de demain – Ecocité à Rennes (91 M€) ;
 - Plan campus pour l'enseignement supérieur (17 M€) ;
 - Nouveau programme national et régional de renouvellement urbain.
 - 420 M€ de prêts BPI pour l'agriculture et l'agroalimentaire.
- b. 1 milliard d'euros de crédits européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) dont 750 seront gérés par la Région en sa qualité d'autorité de gestion.

Tous financements confondus, sur la prochaine période de contractualisation (2015-2020), ce sont largement plus de 3 milliards d'euros de crédits publics qui seront consacrés par l'Etat, l'Europe et les collectivités pour valoriser les atouts de la Bretagne et conforter le modèle breton qui repose sur l'équilibre entre développement économique, cohésion sociale et identité culturelle.

Annexe n°1 : Les engagements financiers du pacte d'avenir pour l'année 2014

Objet	Référence	Montant prévisionnel en millions d'euros	Origine	Montant attribué
Mesures d'urgence, en faveur des fournisseurs de la filière volaille export fragilisés par la fin des restitutions, et pour aider les entreprises agroalimentaires des filières élevage à financer leurs investissements	Art. 1	15,0	France Agrimer	15,0
Soutien des exploitations agricoles dans leurs démarches d'amélioration de la qualité des volailles	Art. 1	15,0	Politique Agricole Commune	15,0
Fonds national de revitalisation des territoires pour faire face à la restructuration de Doux	Art. 2	1,0	Etat	1,0
Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : l'Institut Brestois de Recherche en Biologie et Santé (IBRBS), la Cité internationale de Brest, et la construction de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne	Art. 4	6,5	Etat	6,5
Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : pour les projets de recherche	Art. 4	1,2	Etat	1,0
Dans le domaine de la culture : des mesures de renforcement des crédits d'entretien et de restauration des monuments historiques, de soutien à la création et à la diffusion artistiques ainsi qu'à l'éducation artistique et culturelle, d'approfondissement des actions en faveur de la lecture publique et de l'accès à l'écrit	Art. 4	1,6	Etat	1,6
Dans le domaine de la mobilité multimodale: poursuite des travaux en cours sur la RN164 (1,5 millions d'euros), particulièrement à Loudéac et Saint-Méen-le-Grand	Art. 4	15,0	Etat	14,5
Dans le domaine du numérique : le financement de la première tranche du projet Bretagne Très Haut Débit au titre du Fonds pour la société numérique (FSN)	Art. 4	151,9	Etat	151,9
Dans le domaine de l'emploi : pour favoriser l'accès au marché du travail en valorisant les compétences et en anticipant les mutations	Art. 4	2,5	Etat	2,5
Dans le domaine du logement et de l'habitat durable: 5 500 agréments pour la production de logements sociaux et lutte contre la précarité énergétique dans les logements privés	Art. 4	48,0	Etat y compris ANAH	66,0
Dans le domaine de la transition écologique et énergétique : pour la reconquête de la qualité de l'eau	Art. 4	21,0	Agence de l'Eau Loire Bretagne	21,0
Dans le domaine de la transition écologique et énergétique : soutiens de l'ADEME, notamment de le cadre des fonds chaleur et déchets, permettant d'accompagner les projets de méthanisation et les actions du futur pacte énergétique breton	Art. 4	33,0	ADEME	30,0
Sur le volet territorial : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	Art. 4	6,2	Etat	6,2
Réaffirmation de Brest comme un des centres mondiaux des sciences et technologies de la mer (Marion Dufresne)	Art. 7	-	PIA	13,0
Soutien aux activités de pêche durables, au développement de l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, l'algoculture), à l'adaptation de la commercialisation et de la valorisation des produits de la mer dans le cadre du FEP	Art. 8	1,7	Union européenne	1,7
Total		319,6		346,9

Annexe n°2 : Les financements de l'Etat contractualisés dans le CPER 2015-2020

Crédits contractualisés	Montants 2015-2020
Volet Mobilité Multimodale	267 000 000
Infrastructures et services de transports	267 000 000
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	80 370 000
Formations supérieures et recherche universitaire et vie étudiante	43 800 000
Equipements de Recherche et Innovation	8 000 000
Enseignement supérieur et recherche agricole	3 800 000
Environnement et prospective de la politique de défense	3 870 000
Ecoles des Mines et Mines Telecom	1 200 000
Enveloppe exceptionnelle Enseignement supérieur et recherche	19 700 000
Volet Transition écologique et énergétique	115 490 000
Gestion des milieux et biodiversité	4 830 000
Sites, paysages et publicité	540 000
Soutien aux Initiatives locales de développement durable	240 000
Transition énergétique et économie circulaire (ADEME)	32 400 000
Prévention des risques	3 880 000
Gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	73 600 000
Volet Numérique	1 558 000
Usages du numérique	658 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	900 000
Volet Emploi	10 000 00
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	10 000 000
Volet territorial	51 050 000
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	44 300 000
Soutien à la création culturelle	5 400 000
Soutien au patrimoine culturel	1 350 000
Total général	525 468 000